



## ELECTIONS

des membres du BUREAU EXECUTIF

Et

des Membres du CONSEIL ADMINISTRATION

Le Bureau exécutif et les Membres du Conseil d'Administration sont des membres bénévoles élus pour une durée de trois ans, renouvelé par tiers qui œuvrent en commun pour assurer un bon fonctionnement de l'association.

Conformément aux statuts, la réélection de ces membres doit avoir lieu en 2023.

Ce vote se déroulera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra

**Le samedi 04 novembre 2023 au Lycée Agricole Christophe Thivrier à Durdat-Larequille 03310**

Les membres du tableau ci-dessous se présentent pour les trois ans à venir, toutefois tout adhérent peut présenter sa candidature selon les conditions ci-dessous :

### ORGANISATION DU CLUB SIDE-BIKE pour 2024

Composition du CA	Avatar	Fonction au Bureau	AG Année fin du mandat au CA	AG Année fin du mandat au Bureau
<b>BOURDOT Odile</b>	Rémy21		2023	
<b>BOURDAIS Serge</b>	Scrat	Président	2024	2024
<b>CHAPUIS Richard</b>	Richarrd	Trésorier adjoint	2023	2025
<b>DEHANT Eric</b>	ZZTop		2024	
<b>GILBERT Daniel</b>	Gilbert	Trésorier	2024	2023
<b>GANTNER David</b>	david		2023	
<b>JOUNEAU Pierrick</b>	pierrot	Répondant technique	2025	2024
<b>A repourvoir</b>				
<b>PALACIOS Jesus</b>	Valjes	Secrétaire	2025	2025
<b>ROYET Joël</b>	JR07	Resp Boutique	2025	2023
<b>SIMONOT François</b>	Fagey		2023	
<b>VEY Jean-Luc</b>	Jean-Luc		2025	

**L'année de fin de mandat au CA est prioritaire sur celle du Bureau en cas de non réélection**

## **Le bureau exécutif :**

---

Président – Trésorier – Secrétaire

Sont considérés comme tels, les membres de plein droit à jour de leur cotisation annuelle, sauf modification par décision de l'assemblée générale, assumant une fonction au sein du bureau exécutif.

Ne peuvent faire acte de candidature à ces postes que les membres de plein droit ayant une ancienneté au club de 2 ans continus, les postes de Président et Trésorier ne pouvant être accessibles qu'à des membres actifs, possesseurs de side car de marques SIDE BIKE, quel qu'en soit le modèle. Ne sont pas admissibles à ces postes les personnes qui exercent par ailleurs des fonctions similaires dans une autre association de même catégorie. Leur nombre ne peut excéder 6 personnes et ne peut être inférieur à 2 personnes (Président et Trésorier)

## **Les Membres du Conseil d'Administration**

---

Sont considérés comme tels, les membres de plein droit à jour de leur cotisation annuelle, sauf modification par décision de l'assemblée générale, assumant une fonction au sein du Conseil d'Administration. **Comme le bureau exécutif les membres du C.A. sont élus pour une durée de trois ans**, il sera procédé chaque année à l'élection du tiers sortant, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre ne peut excéder 6 personnes et ne peut être inférieur à 4 personnes.

Les définitions des tâches du Bureau Exécutif et des Membres du Conseil d'Administration ainsi que tout renseignement sur le fonctionnement de l'association sont à votre disposition dans les statuts.

Les postes à repourvoir cette année, seront :

Pour le Bureau :

- Trésorier                      Gilbert Daniel
- Responsable boutique   Royet Joël

Pour le CA :

- Bourdot Odile
- Chapuis Richard
- Gantner David
- A repourvoir
- Simonot François

Les candidatures doivent être adressées au secrétariat de l'association

**au plus tard le 25 octobre 2023**

Le Bureau